



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid
Receiving/Réception des Soumissions
126 Prince William Street/
126, rue Prince William
Saint John
New Brunswick
E2L 2B6
Bid Fax: (506) 636-4376

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Saint John, NB (STJ)
126 Prince William Street/
126, rue Prince William
Saint John
New Bruns
E2L 2B6

Title - Sujet RISO Hazardous Waste Removal	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0501-180100/A	Date 2018-06-22
Client Reference No. - N° de référence du client W0501-180100	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier STJ-8-41004 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STJ-005-4320	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2018-06-05	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-07-17	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lomax (STJ), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur stj005
Telephone No. - N° de téléphone (506) 639-8503 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification de l'invitation numéro 1 est soumise et comprend la modification numéro 1 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Modification numéro 1

Article 1 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Acides ou bases – nous n'avons pas de problème avec les bases. Nous devons cependant connaître le type et la concentration des acides.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance quels seront le type et la concentration des acides. Les fûts seront un assemblage hétéroclite de produits chimiques appropriés et compatibles.

Article 2 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Acides ou bases – nous n'avons pas de problème avec les bases. Nous devons cependant connaître le type et la concentration des acides.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance quels seront le type et la concentration des acides. Les seaux seront un assemblage hétéroclite de produits chimiques appropriés et compatibles.

Article 9 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Acide chlorhydrique – il faut en connaître la concentration.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance quelle sera la concentration de l'acide chlorhydrique. Les fûts seront un assemblage hétéroclite de produits chimiques appropriés et compatibles.

Article 10 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Acide chlorhydrique – il faut en connaître la concentration.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance quelle sera la concentration de l'acide chlorhydrique. Les seaux seront un assemblage hétéroclite de produits chimiques appropriés et compatibles.

Article 11 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Acide sulfurique – il faut en connaître la concentration.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance quelle sera la concentration de l'acide sulfurique. Les seaux seront un assemblage hétéroclite de produits chimiques appropriés et compatibles.

Article 12 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Pesticides, herbicides et insecticides – s'agit-il de liquides ou de solides et pouvez-vous fournir le nom de chaque type de déchet?

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance ce qui sera apporté à la section des HAZMAT, mais nous savons d'expérience qu'il s'agira surtout de conteneurs vides.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0501-180100A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0501-180100/A

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
STJ-8-41004

Buyer ID - Id de l'acheteur
STJ005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 13 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Pesticides, herbicides et insecticides – même note qu'à l'article 12.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas dire à l'avance ce qui sera apporté à la section des HAZMAT, mais nous savons d'expérience qu'il s'agira surtout de conteneurs vides.

Article 17 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Poussière de sablage contaminée générée par l'atelier de peinture (aucune teneur en plomb) – la contamination par la peinture est-elle à base d'huile ou de latex, c'est-à-dire inflammable ou non inflammable? La dernière analyse est jointe.

Réponse : Veuillez consulter la dernière analyse en pièce jointe. Rapport ID 186602-IAS

Article 18 Élimination des ballasts électriques et des condensateurs contenant des BPC – ces deux déchets comportent des coûts d'élimination différents et ne peuvent pas être mélangés dans des fûts. Pouvez-vous confirmer qu'ils seront tenus séparés? Sinon tout le matériel devra être tarifé à un taux plus élevé.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas confirmer que les articles seront tenus séparés, mais nous savons d'expérience qu'ils seront en toute probabilité conservés dans le même fût.

Article 19 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Ballasts électriques et condensateurs contenant des BPC – même note que ci-dessus.

Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas confirmer que les articles seront tenus séparés, mais nous savons d'expérience qu'ils seront en toute probabilité conservés dans le même fût.

Article 21 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Aérosols (niveau III) – voulez-vous dire que vous avez placé les bombes aérosols dans les fûts? Ou avez-vous percé les bombes aérosols et simplement vidé leur contenu dans les fûts?

Réponse : Les bombes aérosols seront placées telles quelles dans les fûts et ne seront pas percées.

Article 29 Élimination des huiles usées contenant des BPC >2 mg/kg – nous ne pouvons pas fournir le prix de cet article sans avoir reçu l'analyse au préalable. Le prix varie grandement selon la concentration de BPC.

Réponse : Comme nous l'avons indiqué, la concentration serait inférieure à 2 mg/kg, mais nous ne pouvons malheureusement pas dire d'avance quelle sera la concentration.

Article 30 Élimination des transformateurs et interrupteurs électriques de différentes tailles et de différents poids contaminés par des BPC, y compris l'huile >2 ppm - nous ne pourrions pas fournir le prix de cet article sans avoir reçu l'analyse au préalable, car le prix varie grandement selon la concentration de BPC. De plus, le coût de l'élimination des transformateurs diffère du coût d'élimination des interrupteurs. L'huile des transformateurs doit aussi être vidangée avant le transport de ces derniers. Si nous devons faire la vidange pour vous, cela prendrait du temps sur place.

Réponse : Comme nous l'avons indiqué, la concentration serait inférieure à 2 ppm, mais nous ne pouvons malheureusement pas dire d'avance quelle sera la concentration.

Article 38 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Frigorigène (UN1956) – il faudrait connaître le type de frigorigène et les dimensions de la bouteille.

Article 39 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Flopam – avez-vous la fiche signalétique pour ce produit?

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0501-180100A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0501-180100/A

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
STJ-8-41004

Buyer ID - Id de l'acheteur
STJ005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse : Veuillez consulter la fiche signalétique du produit Flopam en pièce jointe.

Article 40 Élimination des déchets en seaux de 20 l : Oxygène médical (UN1072) – il faut connaître les dimensions des bouteilles.

Réponse : Ces renseignements ne sont malheureusement pas disponibles à l'heure actuelle.

Article 43 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Sol contaminé aux BPC – il faut connaître la concentration de BPC dans le sol.

Réponse : Chaque site est analysé avant que le sol soit enlevé. Le certificat d'analyse sera fourni avec le fût.

Article 44 Élimination des déchets : Bouteille de démarrage rapide à l'alcool éthylique (UN1993) – vous avez énuméré cet article comme étant une bouteille, mais le numéro UN que vous indiquez (UN1993) s'applique aux liquides inflammables. Il nous faut savoir s'il s'agit d'une bouteille de gaz comprimé et, le cas échéant, en connaître les dimensions.

Réponse : Oui, il s'agit d'une bouteille de gaz comprimé, dimension de 16 onces.

Article 47 Élimination des déchets : Bouteille de gaz propane de 205 l – Il nous faut savoir s'il s'agit de bouteilles d'une livre emballées dans des fûts ou de plus grosses bouteilles. Il nous faudrait les dimensions des grandes bouteilles si elles ne sont pas de la taille standard de 20 livres de style BBQ. Bouteilles de 14 à 16 onces pour chalumeaux et réchauds de camping.

Réponse : Bouteilles de 14 à 16 onces pour chalumeaux et réchauds de camping.

Article 48 Élimination des déchets : Bouteilles de dioxyde de carbone (UN1013) – nous devons connaître les dimensions de la bouteille.

Réponse : La bouteille mesure 1 pied 2 pouces de haut sur 3 pouces de large; il s'agit de bouteille ayant déjà servi.

Article 53 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Combustible de propulsion épuisé (UN1060) – nous devons savoir si les bouteilles sont toutes de style 1 livre.

Réponse : Le n° UN est 0160; il s'agit de cendre de combustible de propulsion. Veuillez consulter le certificat d'analyse en pièce jointe. N° 320709

Article 54 Élimination des déchets en fûts de 205 l : Solide organique toxique N.S.A. (Répertoires des gaz de type CS) UN2811 - Pourriez-vous nous donner plus d'information sur la nature exacte de ces déchets? Nous ne sommes pas certains si vous faites référence à des cartouches de respirateur usagées, à des cartouches de gaz lacrymogène ou à quelque chose de tout à fait différent.

Réponse : Il s'agit de cartouches filtrantes de masque à gaz qui ont peut-être été utilisées dans des chambres de formation au SC, et qui peuvent donc contenir des restants de gaz lacrymogène à l'intérieur ou à la surface.

Question:

À la section 1.04 des instructions à l'intention des soumissionnaires, il est inscrit que l'entrepreneur doit posséder et exploiter une installation dans les provinces maritimes. Pourquoi cette exigence ? Les

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0501-180100A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0501-180100/A

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
STJ-8-41004

Buyer ID - Id de l'acheteur
STJ005
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

entrepreneurs dans les autres provinces ne sont donc pas admissible. L'entrepreneur peut-il utiliser les services de sous-traitant dans les maritimes et hors maritimes ?

Reponse :

Nous avons enlevé la clause selon laquelle les entrepreneurs doivent fonctionner une installation dans les provinces Maritimes. Les entrepreneurs d'autres provinces ont maintenant la possibilité de soumissionner pour ce dossier

REQUEST FOR STANDING OFFER

SUPPRIMER «7.3.1 Période de l'offre à commandes, Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 avril 2018 au 31 mars 2021» et REMPLACER PAR « Période de l'offre à commandes, Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 avril 2018 au 31 mars 2019 »